



*L'avenir de la profession enseignante*

## Amendement proposé

à la Résolution « Façonner la profession enseignante au 21<sup>e</sup> siècle »

Soumise pour adoption par le Comité du CSEE à la Conférence spéciale du CSEE, la Conférence régionale spéciale de l'Internationale de l'éducation, prévue à Vienne les 26 et 27 novembre 2014

**Par : Algemene Onderwijsbond (AOB), Pays-Bas**

Amendement proposé en page 5; Décision:

Ajouter « autonomie professionnelle des enseignants » après « une politique du CSEE en matière de »

La résolution se lit donc comme suit :

**Décide de :**

**Créer un groupe de travail chargé d'élaborer une politique du CSEE en matière d'autonomie professionnelle des enseignants, d'éducation et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la profession enseignante au 21<sup>e</sup>, laquelle sera présentée à la Conférence du CSEE en 2016.**